

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie d'Alzheimer Question écrite n° 51308

Texte de la question

M. Claude Sturni appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les situations humaines et financières des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leur famille. Dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement, l'association France Alzheimer souhaite participer activement au débat sur la réforme du financement de la perte d'autonomie. Cette association est le porte-voix des personnes malades et des familles depuis près de trente ans et a toute légitimité pour être partie prenante à la réflexion en cours. Par conséquent, il lui demande les intentions du Gouvernement d'associer France Alzheimer à la concertation pour une meilleure prise en considération de la situation des malades et des familles.

Texte de la réponse

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a été publiée au Journal officiel du 27 décembre 2015 au terme de son examen parlementaire. Préalablement, le projet de loi a été soumis à une concertation de deux mois et demi avec l'ensemble des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : M. Claude Sturni

Circonscription: Bas-Rhin (9e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 51308

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 mars 2014, page 1943 Réponse publiée au JO le : 22 mars 2016, page 2352